L'ABEILLE.

Journal officiel de l'[illegible] de la Ville,
IMPRIME PAR JEROME BAYON.

NOUVELLE-ORLEANS :
VENDREDI MATIN, 4 DECEMBRE 1835.

La grande quantité d'avis commerciaux qui nous sont parvenus hier, et sur lesquels nous appelons l'attention du public, nous a empêché de pouvoir offrir à nos lecteurs quelques articles que nous avions préparés pour notre feuille de ce jour. Ils paraîtront demain.

Pas de nouvelles d'Europe par le courrier du Nord arrivé hier. Les gazettes de New-York du 21 novembre, signalaient plusieurs gros navires qui se trouvaient en vue du port. Les dernières dates de France sont de 57 jours.

Nouvelles importantes pour le Texas !!!

Nous apprenons par un journal du Nord, le *New-York Advocate*, qu'un bâtiment chargé de deux cents volontaires est parti de cette ville pour se rendre à la Nouvelle Orléans où sont attendus d'autres bâtimens également destinés pour le Texas. Le port de la Nouvelle-Orléans, dit le même journal, est le rendez-vous de tous les bâtimens qui doivent se rendre en même temps à Rio Brassos. Outre ces deux cents volontaires, viennent également de se mettre en route pour la même destination, sous la conduite du capitaine Wadworth trente volontaires de Columbus, et quarante autres, de Macon, conduits par le capitaine Ward.

AU COMMERCE.

Les négocians, les propriétaires et capitaines de navires faisant le commerce de la Russie sont avertis par une note officielle du consul de ce royaume que, jusqu'à nouvel avis, le coton ne sera pas admis dans les ports de la Russie, sans un certificat spécial du consul Russe spécifiant que ledit coton est de toute autre récolte que de celle de l'Egypte ou du Levant ; ces deux espèces étant présentement prohibées.

Le navire *Vestale*, vers le 10 du mois dernier, a capturé dans le voisinage de l'île de Granade un négrier espagnol portant 270 esclaves. Le batiment et la cargaison furent expédiés à la Havane, et l'équipage gardé à bord de la *Vestale*.

AURORE BOREALE.—Le 17 du mois de Novembre dernier les habitans de New York ont été témoins de ce magnifique phénomène, si rare dans notre pays, et si commun dans les hautes latitudes. Dès 7 heures du soir tout le nord de l'horizon brilla tout à coup du plus vif éclat. A 11 heures tout l'horizon parut en feu. Le point culminant de la lumière était le Zénith, d'où ses rayons semblables à ceux d'un soleil faiblement obscurci par des nuages, répandaient une telle clarté que l'on crut à un violent incendie, et que, dans plusieurs quartiers, on sonnat le tocsin. La couleur de ces rayons de lumière étaient les uns d'un rose tendre et transparent, les autres d'un blanc mat et quelques uns d'une teinte obscure et plombée. Dans l'espace de 15 à 20 minutes, cette vive clarté commença graduellement à s'affaiblir et finit par disparaître dans l'est.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et de Nashville.

Nous offrons ci-après à nos lecteurs, le rapport du comité de finances, relatif à la pétition adressée au conseil de ville par le bureau de direction de cette compagnie. Dans plusieurs de nos articles précédens, nous avons démontré les avantages immenses qui résulteraient à la Nouvelle-Orléans par l'établissement de ce chemin. Nous avons jeté un coup-d'œil sur l'excédent des denrées que nous recevrions sur notre marché par la quantité de terres maintenant en friches et qui entreraient de suite en plein rapport. Nous avons enfin laissé entrevoir l'augmentation rapide qui se ferait dans la population de la Louisiane et dans celle des états de l'Ouest à travers lesquels passerait ce chemin. Ces diverses considérations nous avaient semblé d'une assez haute importance pour engager nos concitoyens en général à contribuer de tous leurs moyens au succès de l'opération projetée ; maintenant donc, nous sommes heureux de pouvoir annoncer au public que le conseil de ville, dans sa séance de mercredi dernier, a adopté le rapport et la résolution présentés par le comité de finances, et ayant pour objet d'autoriser le maire à souscrire pour la somme de *cinq cent mille piastres* du fonds capital de ladite compagnie. Voici la traduction du rapport et de la résolution :

"Le comité de finances auquel avait été référé la pétition de la compagnie du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et de Nashville priant que la ville voulût bien souscrire pour les cinq mille actions qui furent réservées par la charte d'incorporation, etc.

Prend la liberté de vous rapporter

Que, pour mieux s'assurer des progrès de la compagnie et de la perspective qu'elle a de mettre à effet l'objet pour lequel elle fut incorporée, votre comité a cru devoir s'adresser au président de cette institution, qui a de suite soumis à sa considération un compte détaillé des mesures déjà adoptées, lequel compte est ci-annexé.

D'après un mûr examen de ce document, que votre comité a comparé avec d'autres informations prises à ce sujet, il paraîtrait que le projet raisonné de joindre les villes de la Nouvelle-Orléans et de Nashville par un chemin de fer, fut d'abord proposé publiquement à une assemblée de plusieurs citoyens entreprenans de notre ville, qui, agissant en conséquence immédiatement, nommèrent un comité exécutif avec plein pouvoir de prendre les mesures nécessaires pour mettre ce plan gigantesque en opération. Ce comité, s'étant appliqué à faire mesurer la route et ayant sollicité la coopération des états du Mississipi, de l'Alabama et du Tennessee, à travers lesquels le chemin devait passer, s'est adressé à la législature d'état et en a obtenu la charte à laquelle la présente compagnie doit son existence.

Comme le plan grandiose que la compagnie a en vue ne peut être mis à effet sans le consentement des états que le chemin doit traverser, des démarches ont été faites également pour obtenir ce consentement, et il y a tout lieu de croire que ces états fertiles et entreprenans coopéreront promptement et efficacement à une entreprise particulièrement calculée à augmenter leur prospérité. En attendant, les livres de souscription ayant été ouverts en cette ville, 25,000 actions des 30,000 réservées aux particuliers ont été souscrites, et ce nombre étant plus que suffisant, suivant la charte, pour convertir les commissaires, chargés de recevoir la souscription en directeurs de la compagnie, il résulte de là que l'existence permanente de ladite compagnie est maintenant assurée.

La compagnie n'étant pas autorisée par sa charte à exiger des actionnaires plus que la piastre payée sur chacune des actions au moment de la souscription, jusqu'à ce que l'état du Mississipi ait accordé le droit de continuer le chemin à travers son propre territoire, on a craint que le travaux de la compagnie ne fussent arrêtés par le manque de fonds, jusqu'à l'époque de l'octroi de ce privilège. Cependant cette entreprise est si éminemment populaire, et la confiance du public dans l'habileté et l'intégrité des individus qui dirigent cette institution, est telle, que la compagnie a non-seulement trouvé les moyens de compléter les arpentages des différentes routes, sous la surintendance de l'ingénieur en chef et de quatre autres sous-ingénieurs, et de faire les plans, devis, estimations, etc., mais encore d'envoyer leur chef-ingénieur en Europe pour s'occuper de l'achat et de l'embarquement de la quantité de rails nécessaires à la construction de 50 milles de chemin, dont le coût est estimé à $160,000, et pour pourvoir à l'immédiate confection dudit chemin, à partir de la ville jusqu'aux pinières.

Il est impossible de contempler les progrès qui déjà ont eu lieu dans cette vaste entreprise, sans être rempli d'admiration pour l'énergie et l'intelligence de ceux qui jusqu'ici ont eu l'administration des affaires de la compagnie, et dont les soins assidus et l'activité bien dirigée donnent l'assurance, d'après ce qui a été fait, que la perspective d'un plein succès est moins que problématique ; et combien plus cette assurance serait grande si ceux qui sont le plus intéressés à la prospérité de cette institution voulaient donner la plus légère preuve d'une semblable énergie et d'une intelligence égale.

Votre comité, pleinement convaincu que les intérêts de la Nouvelle-Orléans exigent que la ville fasse elle-même un effort convenable pour avancer cette entreprise, prend la liberté de recommander que la souscription des cinq mille actions réservées à la corporation, soit immédiatement effectuée, et que des bons portant un intérêt de cinq pour cent par an et remboursables dans trente ans soient donnés en paiement desdites actions souscrites. Des considérations majeures recommandent l'adoption de cette mesure ; elles se déduisent au résumé des grands avantages qui ne peuvent manquer de revenir à la ville, sous le point de vue commercial, du prompt achèvement de l'entreprise, indépendamment des bénéfices pécuniaires qui doivent en résulter selon toutes les probabilités, si l'on fait attention que jusqu'à ce jour les dividendes déclarés par les chemins de fer, ont toujours et invariablement été considérables.

Néanmoins, en outre de ces considérations, il en existe d'autres que votre comité croit de nature à être justement appréciées par une communauté aussi éclairée que l'est celle-ci.

La ville de la Nouvelle-Orléans, maintenant l'égale, en matière de relations commerciales, aux premières grandes villes de l'Union, quoique, toujours sur le qui vive quant à ses intérêts commerciaux, et disposée à faire toute espèce de sacrifice à ce sujet, est restée (tandis que les autres capitales du nord et de l'est faisaient des efforts inouïs pour augmenter leurs moyens de communications avec l'intérieur) paisible et en apparence indifférente spectatrice de l'économie activité, de l'adresse et de l'industrie déployées par ces différentes cités pour établir des rapports directs avec les districts les plus éloignés ; cette inertie est telle, que l'observateur qui ne connaîtrait pas le véritable caractère de nos concitoyens serait tenté de croire que, pleinement garantis par la jouissance des avantages que leur offre la navigation du Mississipi, ils n'en veulent, ils n'en désirent aucun autre. Une semblable opinion serait tout-à-fait erronée. Les citoyens de la Nouvelle-Orléans, confians à juste raison dans les glorieuses destinées de la ville qu'ils habitent, croient qu'il ne convient pas à leur propre dignité ni à celle de la cité de consacrer leurs efforts à des entreprises douteuses ou comparativement de peu d'importance ; mais lorsqu'il s'est agi du projet d'un chemin de fer entre Nashville et la Nouvelle-Orléans, ils ont montré qu'ils étaient capables de concevoir des plans immenses, et ils convaincront le monde entier que ces plans une fois conçus peuvent être promptement exécutés.

En considérant sous ce point de vue l'entreprise qui émane de nos propres concitoyens et pour laquelle la législature de l'état de la Louisiane leur octroya la première charte, il nous serait impossible de battre en retraite, quelque disposition que nous puissions avoir à le faire, et votre comité est persuadé qu'une semblable disposition n'existe pas. Nous devons donc marcher de l'avant, et la corporation ne fera que ce que [illegible] voir et ses intérêts lui prescrivent de [illegible]

tant la [illegible] que votre comité vient de vous en communiquer.

La [illegible] somme considérable [illegible] quoique [illegible] cependant [illegible] lorsque le but qu'elle se propose d'obtenir est par [illegible] important et honorable et sous le rapport [illegible] avec un noble orgueil, et rappeler qu'en hâtant le succès de l'entreprise actuelle, elle a excité l'émulation des autres cités du nord, et se réjouir de ce que les efforts multipliés qu'elle fait pour améliorer la condition leur ait fourni un grand, un magnifique exemple.

En conséquence de tout ce que dessus, votre comité prend la liberté de vous offrir la résolution suivante :

Résolu que le maire est, et demeure par les présentes autorisé et chargé de souscrire pour cinq mille actions du fonds capital de la compagnie du chemin de fer de la Nouvelle Orléans et de Nashville et d'émettre pour le paiement de ces actions les bonds de la Corporation remboursables dans trente ans et portant un intérêt à raison de cinq pour cent l'an, payable semi-annuellement à la Nouvelle-Orléans, pourvu que ladite Compagnie consente à tenir compte à la ville de la prime que la vente desdits bonds pourra produire.

Le tout vous est respectueusement soumis.

G. SCHMIDT,—rapporteur } Comité de
U. GAIENNIE, } finances.

Nous ne saurions à notre tour achever sans rappeler au souvenir de nos concitoyens le projet du chemin de fer entre Charleston et Cincinnati. Ce projet a pour objet de nous enlever une grande partie de notre commerce entre les Etats de l'Ouest. La route qui doit s'établir de la Nouvelle Orléans à Nashville est calculée de manière à nous conserver tous nos privilèges. Nul doute qu'on n'adapte par la suite à cette route d'autres branches qui communiqueront avec les points les plus importants de l'intérieur de l'Etat du Kentucky, jusqu'à la limite de la rivière Ohio. Nous pensons donc que, d'après ces considérations qui nous semblent majeures, les habitans de la Louisiane et surtout le haut commerce de cette ville mettront tout en œuvre pour terminer aussi promptement que possible un chemin qui doit leur être un jour de la plus grande intérêt.

CONSEIL DE VILLE.

Séance du Mercredi 2 décembre.

Les membres prennent leurs sièges à cinq heures et demie.

Présens, MM. Gaiennié, Pichot, Berry, Baldwin, Schmidt et McFarlane.

M. Pichot est élu président pro tem.

Lecture est faite d'une pétition des membres de la pompe Washington No 4, rappelant au Conseil une donation qui leur a été faite il y a quelque temps d'un terrain pour la location de leur pompe, et demandant à ce sujet un terrain situé aux magasins bleus, rue Conti.—Référé au comité d'incendies.

Une lettre de l'imprimeur de la Corporation, demandant des renseignements sur les conditions de son contrat concernant la publication des ordonnances du Conseil, est référée au comité judiciaire qui devra présenter son rapport à la prochaine séance.

Lecture est faite d'une pétition de divers aubergistes demandant la permission de tenir leurs établissemens ouverts jusqu'à une heure plus avancée que celle fixée par les ordonnances.

M. McFarlane présente une résolution pour autoriser toutes les maisons désignées à rester ouvertes pendant la nuit aussi longtems que les propriétaires le jugeront convenable.

Cette résolution est combattue par MM. Baldwin & Berry. Ils pensent que les ordonnances accordent au maire une autorité suffisante à ce sujet, qu'il peut faire fermer ou laisser ouvertes toutes maisons décentes.

M. McFarlane soutient avec talent sa résolution qui est combattue par M. Schmidt ; il cite la loi sur les tavernes, qui autorise le maire à accorder des licences à telles maisons qu'il jugera nécessaires à l'intérêt public. Il propose en conséquence un amendement en harmonie avec la loi. Le Maire pourra permettre aux cafés et autres lieux de rafraîchissement de rester ouverts jusqu'à 11 heures P. M., depuis le 1er. septembre jusqu'au 1er. avril.

Un peu après 6 heures, M. Caldwell entre au Conseil. La résolution et l'amendement lui sont lus.

Après quelques autres débats, la résolution est adoptée sans amendement.

M. Schmidt présente un rapport du comité des finances, sur le mémorial de la compagnie du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et de Nashville, priant le Conseil de souscrire pour 5000 actions auxquelles il a légalement droit en vertu de la charte de la Compagnie. Ce rapport rend un compte approfondi des progrès et de la perspective de cette Compagnie, dans les termes les plus flatteurs et qui font envisager un établissement d'une utilité permanente. En conséquence le rapporteur propose de passer une résolution autorisant le maire à prendre les souscriptions auxquelles la Corporation a droit, en émettant des coupons de la ville. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Le rapport du comité des levées, concernant la démolition des chalans est adopté.

Un autre rapport du même comité au sujet du moulin à scie du 7e. District, faubourg Saulet, appartenant à MM. Gray, Durrive & Co., se prononce contre l'existence de ce moulin—adopté.

On adopte aussi le rapport du comité sur la petition de lundi, au sujet des embarcations mobiles qui ne pourront plus atterir aux quais.

Lecture est faite d'un quatrième rapport du même comité, concernant la pétition des habitans du faubourg Lacourse relativement aux améliorations du port. Le rapport du comité prouve que ces prétendues améliorations seraient contraires aux intérêts publics. Le même rapport présente trois résolutions pour détruire tous les encaissemens des faubourgs Lacourse et Annunciation ; pour faire remblayer les rues Orange et du Marché de la batture à la Levée ; et pour défendre sous peine de $25 d'amende d'enlever de la terre dans un espace de 100 pieds depuis le front de la levée dans ce district—adopté.

Un cinquième rapport du comité des levées, au sujet d'une pétition demandant la permission pour les chalans de détailler leur mâts au bas du chemin de fer de Pontchartrain, est accompagné de résolutions recommandant de permettre aux chalans chargés de produits, d'atterir et de décharger lesdits produits, sous certaines restrictions, au dessous de la presse à coton d'en bas ; et que les cânots et pirogues aient à atterir, sous certains règlemens spéciaux, vis-à-vis les marchés Washington et Frescati.—Adopté. Résolu aussi qu'une étendue de 500 pieds sur la levée entre les rues St. Louis et Toulouse soit destiné au débarquement des embarcations chargées de sucre qui viennent de la côte—Adopté.

M. McFarlane présente une résolution pour autoriser le maire à prolonger les quais vis-à-vis le 6e. district jusqu'à la hauteur des plus basses eaux, et pour faire construire un quai à mi-distance des rues Girod et Poydras.

M. Thomas s'oppose à cette résolution. Il considère ce projet comme extravagant et du reste insuffisant. Il croit que le 6e. district absorbe plus des revenus publics que toutes les autres parties de la ville ensemble, et qu'il ne rapporte pas un trésor un revenu en rapport avec les dépenses qu'il absorbe. Il est sectionnel comme membre du quatrième district, cependant il ne s'oppose pas aux améliorations nécessaires pour les autres parties de la ville, et il croit l'avoir prouvé lorsqu'il a voté une appropriation de $80000 pour les améliorations du port dans le faubourg d'en haut.

M. Baldwin présente une résolution additionnelle pour faire consacrer $20,000 au prolongement de la levée sur la batture en face du 7e District.

M. Gaiennié s'oppose à cette motion d'une manière franche et éloquente.

La résolution de M. McFarlane est adoptée.

M. Thomas quitte la salle.

Sur la résolution de M. Baldwin, M. Gaiennié s'en référa à un rapport précédent du comité des améliorations portant que l'alignement de la levée serait prolongé en ligne droite depuis le faubourg Lacourse jusqu'à la rue du Canal. A cet effet une appropriation annuelle de $20,000 devrait être faite jusqu'à l'achèvement de ces travaux.

Cette résolution est adoptée.

M. Berry présente une autre résolution pour faire construire une levée de 100 pieds de large vis-à-vis le 6e. District, où un wharf longitudinal devait avoir été construit, avec des ouvertures entre chaque wharf pour l'atterrissage des chalans—rejeté.

M. Gaiennié présente une résolution additionnelle, pour effectuer spécialement toute cette partie du port, vis-à-vis les presses à coton, à l'usage des embarcations chargées de cette denrée, lorsque ces dites embarcations le requerront : pourvu que d'autres navires puissent atterir lorsque les porteurs de coton n'exigeront pas un tel remplacement—Adopté.

Un sixième rapport est présenté par M. Gaiennié, président du comité des levées, pour accorder un salaire annuel de $600 aux gardiens du port à chalands et à bateaux à vapeur dans la partie supérieure de la ville, et pour accorder un salaire mensuel de $100 au surintendant de la levée—adopté.

Sur motion de M. Baldwin, secondée par M. Gaiennié, les commissaires des 5e. et 7e. Districts devront recevoir les mêmes appointemens que les autres commissaires de police—adopté.

Lecture est faite d'un rapport sur l'état actuel des prisons dont la situation déplorable exige que les nouvelles prisons soient achevées aussitôt que possible—Adopté.

Le comité des incendies présente un rapport tendant à permettre la construction d'un établissement à enfumer que M. J. R. Polley veut ériger à côté de celui de MM. High & Forstall—adopté.

M. Gaiennié présente un rapport recommandant l'ouverture de la rue Roffignac jusqu'au fleuve, et qu'avis en soit publiquement donné—Adopté.

M. Berry présente un rapport contre les réclamations des assessés du faubourg de la ville qui prétendent à une compensation additionnelle—adopté.

Le comité des [illegible] présente son rapport sur la pétition des habitans du Bayou St. Jean, dont les propriétés vont être traversées par le prolongement de la rue de l'Esplanade, priant que des experts soient nommés pour évaluer leurs terres. Des résolutions en faveur de cette pétition accompagnent le rapport, et il est proposé de faire supporter à la Corporation les dépenses à ce nécessaires.

M. Baldwin propose de renvoyer la question à la prochaine séance—adopté.

Le même comité présente un rapport sur la pétition de Laurent Durose priant d'être exempté d'une amende moyennant la remise de la licence—Puis un autre sur la sécurité donnée par Paul Charles en faveur de Cheval, et priant d'être exempté de toute responsabilité—adopté.

M. McFarlane présente une résolution pour exempter M. Bonseigneur du service de capitaine de la garde de ville et pour lui accorder une pension.

Résolu que cette résolution n'est pas à l'ordre.

Le comité judiciaire présente un rapport sur la pétition de Mallard, avec une résolution approuvant la remise de l'amende qui lui avait été infligée—adopté.

M. Gaiennié présente un rapport sur le chemin de fer qui traverse la nouvelle Levée et la rue Lacourse, recommandant de transporter ce chemin de fer dans l'espace de 10 jours.

M. Baldwin propose de substituer à cette résolution que ce chemin de fer serait changé de manière à permettre le pavage.

Cette question est ajournée.

M. Berry présente un rapport sur les marchés Renvoyée à un autre jour.

Le Conseil s'occupe du rapport au sujet du tuyau qui devra traverser la levée pour remplir le canal Marigny, présenté antérieurement, adopté par le Conseil, mais frappé du veto du Maire. L'appel nominal étant demandé, tous les membres présens votent en faveur de l'adoption du rapport.

Lecture est faite d'un autre rapport recommandant l'acceptation des offres faites par la compagnie du chemin de fer de Carrollton de construire un marché dans la rue Poydras [illegible] ajourné. [illegible] cette question continue l'ordre du jour.

Le comité [illegible] à cet effet présente un rapport sur l'école de dessin de M. Bigot—Ce rapport est accompagné d'une résolution pour accorder à ce professeur un salaire mensuel de $150 à la charge par lui d'enseigner gratuitement aux personnes indigentes la perspective et le dessin d'architecture et de mécanique—Adopté.

M. Baldwin propose de louer à bail le marché du faubourg Ste. Marie—adopté.

M. Gaiennié fait la motion de révoquer une certaine clause de l'ordonnance du 17 nov. 1826 et de permettre aux fermiers de la boucherie, d'autoriser la vente de volailles, œufs, grains &c. depuis le marché jusqu'à la rue Dumaine.

Sur motion de MM. Gaiennié et Schmidt diverses résolutions concernant les règlemens du marché aux légumes, sont adoptées.

Le Conseil est ajourné.

Situation politique de quelques unes des principales contrées de l'Europe et de l'Amérique.

A défaut de nouvelles politiques plus fraîches que celles que nous avons ci-devant publiées, nous donnerons en sommaire, la situation actuelle dans laquelle se trouvent quelques unes des principales nations des deux mondes. Le résumé que nous allons faire est le résultat de toutes nos observations sur la marche des gouvernemens et sur les sentimens des peuples à ce sujet.

FRANCE : grande agitation parmi le peuple—La nouvelle Loi sur la presse paraît avoir épuisé la patience des citoyens François—On parle de nombre de sociétés secrètes qui se sont formées depuis la promulgation de la loi *Philippe*, le nombre des mécontens augmente de jour en jour ; un orage terrible se forme autour du trône du roi citoyen ; il ne faut qu'une simple étincelle électrique pour faire éclater la tempête et pour réduire en poudre le trône de juillet.

ANGLETERRE.—Le peuple anglais marche à pas de géant vers une souveraineté illimitée. O'Connell est l'ame du parti libéral. Nouveau Cromwell, il en a toutes les vertus sans en avoir ce [illegible] les vices ni l'ambition démesurée, il ne veut pas [illegible] la mort d'un roi ; mais il veut écraser et fouler aux pieds l'hydre de l'aristocratie.—C'est contre la Chambre des Lords qu'il dirigera sa puissance plébéïenne et à moins de grandes réformes dans le système actuel du gouvernement, le trône court de grands risques de perdre ses nobles, et par conséquente ses plus fermes appuis.

ESPAGNE.—Le parti de don Carlos paraît être entièrement défait. Celui de la Reine au contraire augmente journellement ses prosélytes. Le peuple sera-t-il heureux sous ce nouveau règne ? C'est ce qu'il croit et sa volonté à ce sujet s'est fait connaître d'une manière non équivoque à la Reine Régente et à ses ministres. Les Juntes provinciales dont l'aspect était d'abord si menaçant, consentent à se rallier à la couronne, moyennant des privilèges et des garanties bien stipulés. Malheur au gouvernement s'il manque à sa promesse, car la nation espagnole, malgré la fidélité qu'elle a toujours professée pour ses princes ne veut plus être conduite par la verge des tyrans.

RUSSIE, PRUSSE, AUTRICHE.—Quoique divisés en gouvernemens distincts, ces trois royaumes, sous le rapport de la politique n'en forment qu'un seul. Réunis sous le titre de la Ste.-Alliance, leur but est d'épier les mouvemens de l'occident et d'empêcher que l'astre de liberté qui de tems en tems, paraît sur l'horison de Paris ne pousse trop de l'avant sa carrière dans les cieux. Son éclat pourrait dissiper les ténèbres que les trois autocrates se plaisent à accumuler sur leurs peuples vassaux. La sainte-alliance n'agit plus comme le tigre qui, dans le silence et l'obscurité, attend sa proie pour s'élancer dessus ; c'est maintenant un lion redoutable qui déploie dans les vents son ondoyante crinière et qui rugit et s'impatiente de ne pouvoir encore tenir sous sa terrible griffe la destinée de tout l'occident de l'Europe.

PORTUGAL.—Le bruit de l'expédition de Gênes par le roi de Sardaigne prouverait assez que le parti de don Miguel n'est pas encore tout-à-fait anéanti au Portugal ; cependant, l'Espagne une fois assise sur des bases solides et libérales, il est présumer qu'il n'y aura plus d'autre avenir pour le Nestor du siècle moderne qu'une ère de honte et d'ignominie, hors de royaume qu'un désert et plus de survivans que les lâches sujets qui lui servent maintenant de suite.

LA CÔTE-FERME, LA COLOMBIE, LE PÉROU, LE VENEZUELA, &c., ne sont pas encore délivrés de leurs factions, de leurs dissentions politiques, de leurs guerres civiles. Ces différentes républiques en proie à l'ambition de leur chefs, se ruent, sans savoir pourquoi, contre leurs institutions, cependant nous croyons, en raison des lumières qui se répandent graduellement sur tout le continent du Sud, qu'avant peu, un équilibre parfait entre les autorités et la nation, viendra remplacer ces orages passagers qu'un moment a fait naître et que le moment d'après voit se dissiper.

MEXIQUE.—Pendant treize ans, ce peuple a porté tous ses soins à se donner une constitution libérale, elle l'obtint en 1824, et au moment qu'elle allait jouir de tous les avantages d'un gouvernement libéral, apparait un homme qui s'écrie plus de Fédéralisme ! Je veux être dictateur, roi, empereur, tyran, maître. Et le peuple d'abord étonné de cette singulière demande—Répond.—Votre volonté soit faite mon doux président. Mais après cela, il ne veut se soumettre à la puissance arbitraire d'un seul. Il s'agite, il s'inquiète, et dans l'alternative où il se trouve entre le oui et le non, il se range sous les étendarts du premier chef audacieux qui veut le conduire à la victoire et à la liberté. La révolution qui se prépare ramenera probablement le régime du fédéralisme. Mais, néanmoins, le gouvernement ne sera pas stable tant que la nation mexicaine n'aura pas acquis ce degré d'illustration auquel elle doit nécessairement arriver un jour ; et pour cela point de centralisme, mais la souvaineté pour tous les états de la république.

CANADA.—L'indépendance de ce pays ne saurait être lointaine. Le parti Papineau en prise avec la noblesse anglaise, finira par la culbuter et asseoir les bases d'un gouvernement libéral.

Il paraîtrait cependant que dans le moment actuel il serait question d'un arrangement à l'amiable qui aurait pour but de mettre un terme à tous ces troubles politiques qui ont tenu si long-temps le Canada dans un état d'effervescence. Lord Gros Ford, dit-on, a reçu des instructions du ministère Whig pour observer une politique conciliatrice, et des 28,000 livres sterling de contingent viennent d'être accordées par lui à l'assemblée, sans condition aucune.

Le conseil législatif du Bas Canada, à cependant rejeté le bill émanant de la chambre de l'assemblée et nommant M. Roebuck comme agent du gouvernement colonial, avec la mission de résider à Londres. L'objection du Conseil n'est pas quant à la mesure par elle-même, mais quant à l'individu ; elle résulte de cette déclaration faite par M. Roebuck que le Conseil législatif du Bas-Canada était plutôt un mal qu'autre chose.

ETATS-UNIS.—La politique générale des Etats-Unis est la moins équivoque de toutes. Son gouvernement le plus stable, sa prospérité la plus grande, son commerce le plus étendu. Le peuple américain sert maintenant de point de mire à toutes les nations civilisées du monde : chacune d'elles voudrait être aussi libre et aussi heureux, que celle-ci. Deux questions cependant qui sont encore sur la sellette et dont la solution aura lieu au prochain Congrès, excitent néanmoins en ce moment, les craintes de quelques-uns de nos concitoyens. La première est celle de l'indemnité française, et la seconde celle de l'abolitionisme.

L'une et l'autre cependant, à ce que nous croyons fermement, seront décidées à la satisfaction de tous les Etats de la Confédération.

OPINIONS ANGLAISES—*London Post.*

Pigault Le Brun, le meilleur romancier français n'existe plus. Cet homme d'une gaîté et d'une vivacité vraiment française vient d'expirer à l'âge de 83 ans. L'inimitable auteur de "Jérome" "de monsieur Botte, "des berons de Felsheim," de "nous le sommes tous" n'existe plus.

Pigault Le Brun peut être appelé le Fielding français. En effet il possédait le même génie inventif, le même esprit caustique et souvent la même vulgarité que Fielding. Dans ses descriptions des mœurs et usages de la basse classe du peuple, car jamais il ne peignit dans les salons de l'aristocratie, que pour tourner leurs usages en ridicule, il occupe le sommet, et tous ses frêles imitateurs, les Paul de Kock et autres n'ont jamais rien produit qui valut le plus mauvais de ses romans. Les Tartuffes pourront condamner ses ouvrages, les Prudes s'efforceront de rougir à la lecture de quelques unes de ses phrases, mais le tout bien considéré on voit toujours le but moral dans tous les ouvrages de ce "bon homme," observateur profond des mœurs de son siècle, juste appréciateur des faiblesses humaines, jamais il ne nous représente un homme parfait. Il fait ressortir avec sagacité les faiblesses, les défauts ou les vices de ses héros ou de ses héroïnes. Tous ses portraits sont tellement fidèles à la nature que chacun croit s'y reconnaître ou reconnaître une connaissance. Voila soixante ans que Pigault Le Brun a publié son premier ouvrage. Il est le meilleur écrivain dans son genre que le siècle ait produit, et nous le disons avec plaisir, il fait exception à tous les poëtes et écrivains, car lui du moins est mort fortuné et environné d'une nombreuse famille.

AVIS.—Les soussignés formant le comité nommé par les passagers du nouveau bateau à vapeur *Columbia*, capt. Thomas Clark, arrivé de Cincinnati à la Nouvelle-Orléans, lui présentent par la voie des papiers publics leurs remercîmens pour les attentions constamment bonnêtes avec lesquelles il a veillé à leurs besoins et à leurs aises, et c'est avec le plus grand plaisir qu'ils donnent le témoignage public du bon ordre qui a constamment régné à bord du *Columbia*, de l'excellente table accessible en tout tems à tous les passagers, et de la surveillance qu'exerce le capitaine pour la sécurité de ses passagers. Nous recommandons vivement et le bateau et son commandant aux personnes qui voudront jouir d'une traversée agréable et sans danger dans tous les voyages où le même capitaine commandera le bateau.

Jacob Becker	Ramon Quintero
Thomas P. Wappett	Manuel Ibarra
William Grafton	Thomas H. Roche
Dudley Curle	W. L. Seward
L. Barnes	G. Fisher
Nath. Adamson	Jas. McPherson
M. Watson	F. R. Beck
Sam. L. Hazard	Jackson Stanley
W. M. Bain	John Moore
Francisco Palazio	

4 déc-1

DERNIERES DATES.

New-York	21 nov.	Boston	19 nov.
Philadelphie	20 "	Baltimore	20 "
Charleston	26 "	Washington	21 "
Paris	8 oct.	Liverpool	9 oct.
Havre	4 "	Londres	10 "

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS, 2 Déc 1835.

COTON.

70 balles Mississipi.		14½ cts.
96 dito Floride		17
20 dito Mississipi		15½
[illegible] dito	dito	15½
271 dito	dito	17
[illegible] dito	dite	18
612 dito	dité	16½

SUCRE—[illegible] O. nouvelle récolte—44 quarts 9½cts.
—[illegible] quarts à 10cts.
MÉLASSE—39 à 40cts.—Le galon.
FARINE—Par barril $7½—peu en marché.
TABAC—6 à 8 cts—lents.
CAFÉ—Havane vert 13½cts. la livre—Rio 12½.
PEAUX DE VEAU—$36 par douzaines.
CUIRS—A semelles 11½ à 12½.
PORC—Mess $18—Prime 15.—rare.
MORUE—$11 par caisse.
MAQUEREAUX—no. 3, $6½ à 9
MAÏS—[illegible]cts. le boisseau.
FARINE DE MAÏS—$4½ à 2½ par barril
BLANC-DE-BALEINE—35 à 36cts—chandelles suif 13 à 14.
GRAISSE—[illegible] à 10cts. la livre. dito
JAMBON—[illegible] 12cts.
BAGGING—Goshen 25 à 26 cts.par barril.
—De l'Ouest, 18 cts.—rare.
TOILE D'EMBALLAGE—De Kentucky, 27cts.
CORDE D'EMBALLAGE—14cts.
Brai [illegible], Goudron et Résine—Sans variation.

ACTIONS.

NEW-YORK, novembre 21.

Ventes faites au Bureau des Courtiers.

6 Banque des Etats-Unis.	111
90 dito dito	111½

NEW-YORK, novembre 20.

100 Banque des Artisans.	108
50 dito du Canal de la N. O.	104
200 dito de la Cité N. O. (30 jours)	104
50 dito Commerciale N. O.	108

PHILADELPHIE, novembre 19.

67 Banque des Etats-Unis.	111½

JOURNAL MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Navire Missouri, Owen, Havre, A Laufear
Navire John Sergeant, Vandyke, Philadelphie, J Reed & Co.
Goël. Pearl, Chester, Matamoras, Godfroy & Blossmad.
Navire Arkansas, Dennis, New-York, Bogart & Hawthorn

ARRIVES.

Bat. à vap. Columbia, Clark, de Louisville.
Bat. à vap. Bayou Sara, Laurent, Bayou Sara.
Bat. à vap. Ione, Crane, de Manchester.
Bat. à vap. Homer, de Louisville.

LA société qui existait entre MM. *Théodore Nicolet & J. J. Sigg*, sous la raison de commerce de Théodore Nicolet & Co., est expirée le 1er du courant. Mr. Sigg se retire, et les affaires seront continuées par le soussigné, comme elles l'étaient auparavant, sous la raison de Théodore Nicolet & Co.
4 déc-3 THEODORE NICOLET.

AVIS—Le soussigné syndic des créanciers de Mr. Joseph M. Fernandez, désirant dresser un tableau de distribution, invite pour la dernière fois les créanciers de la faillite, à lui présenter leurs réclamations dans un délai de dix jours de cette date, en désignant les esclaves, ou immeubles, sur lesquels ils peuvent avoir des hypothèques ou privilèges.
4 déc—10 J. BERTRAND.

BANQUE DE CARROLLTON.—Avis est par le présent donné aux actionnaires de cet établissement qu'une élection de douze directeurs qui devront servir l'année prochaine, aura lieu à la maison de banque, encoignure des rues du Canal et St. Charles, le 4me. jour de janvier prochain, 1er. Lundi du mois de janvier 1836, entre les heures de 9 A. M. et 2 P. M. (1 déc) JOHN NICHOLSON, caissier.

LES créanciers de feu Prosper Marigny, ainsi que ceux qui peuvent devoir à la dite succession sont priés de faire connaître la nature de leurs créances aussi bien que le montant de leurs dettes envers la dite succession au bureau de Félix Grimas, notaire public, rue Royale, no. 83, entre Conti et Bienville.
De la part de N. N. DESTREHAN,
4 déc—6 exécuteur testamentaire.

AVIS—Les actionnaires de la compagnie des bâtisses de la Nouvelle-Orléans, sont prévenus par ces présentes que l'élection annuelle des directeurs de cette compagnie aura lieu en l'étude de M. H. K. Céna, rue du Canal, Lundi 7 du courant, entre les heures de 10 A. M. et 2 P. M.

Messieurs R. O. Pritchard, W. Barret et T. D. Bein sont nommés commissaires de l'élection.

On recommande à messieurs les actionnaires d'être ponctuels à 10 heures, moment où les directeurs actuels soumettront à la compagnie un exposé de ses affaires. TH. LAWSON,
4 déc—3 président protem.

Botties, souliers et brodequins—En débarquement du navire Elisabeth Bruce, 30 caisses de souliers pour dames et enfans, faits pour la saison.

PLUS—Un assortiment général d'habillemens pour la saison, à vendre par FROST & Co.
4 déc no. 8, rue de la Douane.

Quelques balles tabac de Yguany et de Mayarie, Cube, bien choisi, pour le goût américain, à vendre par GOULE & LAMBERT.
4 déc Rue de la Levée, no. 11, prés du Railroad.

ON désire louer de jeunes négres et négresses de l'âge de 12 à 15 ans, et quelques vieux négres, pour lesquels on payera un bon loyer, dans un ouvrage facile. S'adresser, rue Gravier, no. 153. 4 déc—[illegible]

AVIS—Le sieur Tourneret vient d'arriver avec un assortiment considérable de plantes et arbustes à fleurs pour l'ornement des jardins, bulbes et pattes d'Asperges de Hollande et graines potagers. Sa demeure est rue Madison, no. 31. 4 déc—1

ON A TROUVE une toilette d'homme, très élégante, en bois d'acajou, les flacons &c. montés en argent—cette toilette contient la carte d'un M. Morris Willard. Le propriétaire peut la recouvrer en s'adressant encoignure des rues Dauphine et Conti, no. 97, et en payant les frais. 4 déc—3

Marchandises sèches—Calicots des manufactures du pays, à bas prix, ginghams pour tabliers et meubles ; coutils fins, moyens et à bas prix ; toiles à bas prix ; toiles à drape et à chemises blanchies et écrues ; cotonnades à la mode et à bas prix ; écossais des du pays ; calicots pour meubles, en débarquement du navire Renown, et à vendre par ANDREWS & BROTHERS
4 déc no. 19, rue de Chartres.

[illegible] dernier un négre [illegible] chez le soussigné une selle anglaise avec une bride et martingale, disant qu'un monsieur l'avait envoyé la chercher ; un moment après le même négre revint pour vendre la selle au soussigné, qui voulut l'arrêter, mais il s'échappa. Le propriétaire est prié de venir la réclamer en payant les frais d'insertion, sur la Levée, entre les moulins Miller.
4 déc—3 SIMON BETHANCOURT.

EL infrascrito habiendo vendido su botica y almacen de medicinas, esquina de las calles de San Felipe y de Conde, manifiesta al liberal público de esta ciudad su agradecimiento por los favores que ha recibido. De aqui à breve tiempo abrirà una nueva botica à donde se lisongea de servir el público con el mejor desempeño. Las personas a quienes se los deben serán pagados presentandose en casa del infrascrito, Barrio Marigny, esquina Crapa y Bagatelle.

El publico tendrá por bien entendido que el infrascrito no sera responsable por las inscripciones puestas sobre medicinas vendidas en la esquina de San Felipe y Conde, con su nombre.
4 dic—3 D. MORALES.

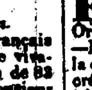

VINGT CINQ PIASTRES de récompense.—Parti marron de l'habitation des Messrs. St. Pé frères, à Barrataria, le 10 novembre dernier, le négre nommé Robert, ingénieur, âgé d'environ 40 ans, taille de 5 pieds 8 pouces, ayant de très grands favoris, d'une jolie figure, s'habillant très proprement. Ce négre a travaillé pendant 3 ou 4 ans à la fonderie de M. Leeds, il appartenait ci-devant à M. Dorsey. La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque le conduira dans une des geoles de cet Etat. 4 déc—30 ST. PE' FRERES.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge.—No. 8567—Edmond Rillieux contre ses créanciers.—Sur la cession des biens du pétitionnaire au bénéfice de ses créanciers ayant été acceptée par la cour, il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'étude de Louis T. Caire, notaire public, le 24e. jour de décembre courant, pour y délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, et qu'en même temps toutes poursuites contre sa personne ou ses propriétés soient suspendues. Par ordre de la cour. Au greffe. Nlle-Orléans, 3 décembre 1835. ARMAND PITOT,
4 déc—3 greffier.

A louer ou à affermer—Une superbe terre située à la Métairie à l'endroit appelé les TROIS COPALS. Cette terre est très des plus hautes de l'endroit et est maintenant établie en vacherie. Les pâturages sont abondants et de première qualité. En outre une maison susceptible de loger une grande famille, un vaste édifice servant d'étable, de manière à y mettre 60 VACHES OU CHEVAUX ETC., et toutes les autres dépendances de la dite terre.

Le propriétaire actuel s'engagerait avec le locataire à prendre pour mille piastres de laitage par an.

Pour les conditions s'adresser au bureau de l'éditeur de cette feuille, ou au café de M. Barre, autrefois Marie A. Girodeau, encoignure des rues St. Louis et Chartres. 3 déc—3.9

Aux amateurs du Jeu d'échecs.

UNE quantité d'amateurs de ce noble jeu, ayant résolu de former une société (club) sous le nom de Société de la Nlle.-Orléans au Jeu d'Echecs ont loué un appartement chez M. Matossy, rue de Chartres No. 112, sous l'intendance de M. Cohen, professeur du jeu d'échecs, qui démontre en même tempe la manière de jouer à quatre, comme le Whist.

Il donnera aussi des leçons à ceux qui le desireront. Samedi prochain commenceront les séances depuis 4 heures P. M. jusqu'à 9 heures P. M.

Les personnes qui désirent souscrire voudront bien s'adresser à M. Cohen, au Commercial Exchange, encoignure des rues du Camp et Gravier, et s'il était absent les dites personnes voudront bien laisser leurs adresses. 3 déc—[illegible]

Cranberries—10 barrils de cranberries qui vient d'arriver, à vendre par PERKS & HALL,
1 déc. no. 2, Levée de devant.

MADAME L'EGER a l'honneur de prévenir ses nombreuses connaissances et le public en général qu'elle ouvrira, le lsr. décembre prochain, pour son propre compte, une pension bourgeoise, rue Bourbon, no. 21, entre la rue Condé et la Levée, en ville. Elle se charge aussi de fournir à manger en ville. 28 nov—[illegible]

Porc sale—100 boucauds porc salé de Cincinnati, viennent d'être reçus et à vendre par
3 déc G. DORSEY, no. 38, rue Gravier.

THEATRE D'ORLEANS.

DIMANCHE, 6 DECEMBRE 1835,

Robin des Bois

OU LES TROIS BALLES,

Opéra féerie en 3 actes, de MM. Castil-Blaze et Sauvage, musique de Weber.

DISTRIBUTION.

Tony, Garde Chasse,	MM. Heymann.
Richard, idem.	Bailly.
Reynold, forestier,	Victorin.
Dick, paysan,	St.-Victor.
Robin, chasseur noir,	Eugène.
Anna, fille de Reynold,	Mmes. St.-Clair.
Nancy, sa cousine,	Girardot.
Gardes Chasses, Paysans, Paysannes, Démons, &c.	

Suivi par

La première représentation de

Les Femmes Romantiques.

OU LORD ***,

Vaudeville en un acte de MM Théaulon et Raymond.

DISTRIBUTION.

Le Baron,	MM. St.-Amand.
Ernest, } jeunes officiers.	Perrin.
Victor,	Delcroix.
Edmond	Eugène.
Le chevalier de Pigeac, ami du baron,	St.-Victor.
Mlle. Vieille-Roche, sœur du baron,	Mes. Coste.
Valérine, } leurs nièces.	E. Dupuis.
Melina,	Girardot.
Elodie,	Adeline.
Madelon,	Millot-Jobey.

Mardi la première représentation de **ROBERT-LE-DIABLE**, Grand opéra en 5 actes.

Théâtre de la rue St. Charles.

AUJOURD'HUI 4 DECEMBRE :

On commencera par une 1re. représentation de HONEY MOON.

A cteurs : MM. Barton De Camp, Lathan, Mesdames Mueder, et Bannister.

A près cette comédie, M. Frasley exécutera une suite de la **Statue animée.**

Le tout se terminera par une representation de THE UNFINISHED GENTLEMAN.

PRIX DES PLACES :

Si èges dans les loges privées et parquet	$1 50
Loges de l'amphithéâtre et parterre	1 00
Pour les personnes de couleur	1 00
Amphithéâtre des galeries	50
Esclaves	50

☞ Les esclaves ne pourront être admis s'ils ne sont munis d'un permis de leurs maîtres.

STE. BARBE.

Bataillon d'Artillerie—Le bataillon prendra les armes Dimanche prochain, 6 décembre, à 8 heures précises du matin, pour la célébration de la fête patronale. Equipement complet, veste et pantalon bleus. Par ordre A. SCHREIBER, adj. maj.

P. S.—Le bataillon assistera à la messe, pendant laquelle il y aura une quête en faveur des orphelins.
30 nov

Gardes d'Orléans.—ATTENTION !!!—Les deux compagnies prendront les armes, conformément aux réglemens, Dimanche prochain 6 du courant, à 8 heures précises du matin, habit bleu, pantalon bleu, équipement complet. L'appel se fera à 8 heures è précises. Par ordre du capitaine.
1 déc G. CRUZAT, serg. major.

Chasseurs à Cheval d'Orléans.—L'escadron montera à cheval Dimanche prochain, 6 décembre, et se réunira sur la place ordinaire du rendez-vous, à 9 heures précises du matin. Par ordre du capitaine. (1 déc) J. P. BRYAN, adj. et major,

A AFFERMER.

DOUZE ARPENTS DE TERRE environ, faisant face au fleuve sur 70 de profondeur situés dans la Paroisse Jefferson, à cinq milles au dessus de la ville de la N. Orléans, du même bord limitrophe de Carrollton, par lot d'un arpent de face avec la profondeur, ou plus à la convenance des preneurs ; à l'exception du lot où se trouvent les établissements, les jardins d'agrémens et potager qui est de la contenance de quatre arpents environ qui ne saurait être divisé. Il existe sur ce lot une maison de maître à étage en bon état et nouvellement peinte et tapissée, à l'usage de la maison, cuisine, écuries, remises, hôpital, magasin à vivres, cabanes à négre, hangards et nombres d'autres batisses. Le jardin d'agrément situé entre la maison et le chemin public est planté d'une grande variété d'arbres fruitiers, d'arbustes et de plantes fleuries disposés avec goût et formant des allées, et notamment de quatre allées vert dont la beauté fait l'admiration des connaisseurs. Dans l'arrière cour il y a une allée de boucaniers, et à la suite des établissements un vaste champ cultivé et planté de légumes. Ce lot comme tout le reste de la terre offre de bons pâturages et est susceptible d'un très grand revenu journalier en laitage, fruits, légumes et jardinage. Le rail road de Carrollton qui traverse cette terre dans toute son étendue, offre tous les moyens de transport à peu de frais, en tout temps et en toute saison. Cette résidence sous le rapport du bon air, que l'on y respire et l'ombrage de ces beaux arbres, et une retraite délicieuse pendant la saison des chaleurs et des maladies, et peut être converti en tivoli pour l'amusement du public. Il existe sur le devant de cette terre une batture très étendue et élevé au niveau du sol, propre à l'établissement des moulins à scies, de briqueteries ou à l'exploitation de bois de cordes. Le public ou ceux qui seraient dans l'intention de devenir fermier du tout ou partie de la dite propriété sont invités à aller prendre connaissance des localités.

Pour les termes, conditions, et de plus amples informations s'adresser à M. L. Biel, rue Royale No. 162.
4 déc—15. 2ps.

AVIS.—Le soussigné ayant vendu sa pharmacie située à l'encoignure des rues St-Philippe et Condé croit devoir témoigner ses remercîmens au public pour la confiance et l'encouragement qui lui ont été accordés depuis son établissement en cette ville. Il ose espérer que cette même bienveillance lui sera continuée lors de l'ouverture d'une nouvelle pharmacie qu'il a intention d'établir dans quelque tems. Il prie les personnes auxquelles il pourrait devoir de se présenter chez lui, au faubourg Marigny, rues Craps et Bagatelle.

N. B. Il prévient le public qu'il n'est point responsable des étiquettes dont on pourrait se servir, portant son nom et son ancienne demeure, encoignure St Philippe et Condé (3 déc.—3) D. MORALES.

AVIS.—Les personnes qui se sont chargées des listes de souscription et celle qui y ont souscrites sont instamment priées de vouloir bien se rendre à une assemblée qui aura lieu Samedi soir, à 6 heures, dans la Salle d'Orléans. 3 déc—3

Portraits à l'huile et en miniature.

LANBOT, peintre de portraits, de retour de son voyage, informe ses amis et le public qu'il occupe l'ancien local de M. Vandechamp, rue Royale, no. 147, entre Toulouse et St. Louis.

Il s'occupera aussi de la restauration des tableaux et des portraits endommagés.

Ecole de dessin pour le soir.

Il prévient aussi le public qu'il va ouvrir une classe de dessin pour l'étude de la tête et du paysage. Cette classe aura lieu chez lui de 6 à 8 heures du soir, ou de 7 à 9 heures, au désir des élèves. 3 déc—4

UN officier espagnol établi en cette ville depuis plusieurs années, et connaissant le français et l'anglais, désirerait d'utiliser son temps en donnant des leçons de langue espagnole, soit chez lui, soit chez les personnes qui l'occuperaient, ou soit encore dans les institutions d'éducation. S'adresser pour les renseignemens, à M. Octave de Armas, rue Royale.
2 déc—4.2ps

A Vendre—1000 sacs de café vert de la Havane, on peut voir les échantillons au bureau de EDWD. GOTTSCHALK, courtier
3 déc no. 100, rue de Chartres.

Sangsues—5000 Sangsues Espagnoles, fraîches, récemment reçues et à vendre par
Wm. HOLMES & Co,
3 déc No. [illegible], rue de la Levée.

ACTIONS de la presse à coton d'en bas, à vendre par THOMAS FELLOWS,
1er. déc. Rue de Chartres, No. 39

Trésorerie de l'Etat.—Nouvelle-Orléans, 28 novembre 1835.—Avis—Les contribuables de la Paroisse d'Orléans, qui doivent des Taxes d'Etat pour l'année 1834, sont prévenus d'avoir à payer d'ici au 15 décembre prochain, époque à laquelle les comptes doivent être remis au shérif, pour en faire le recouvrement, conformément à la loi. P. GARDERE,
1 déc—6 Trésorier de l'Etat.

Banque des Artisans et des Négocians.—Nouvelle-Orléans 1er. décembre 1835.—Les actionnaires de cet établissement sont par les présentes prévenus que l'élection annuelle des directeurs aura lieu à la maison de banque Lundi 4 janvier prochain entre 10 heures a. m. et 2 heures p. m.
1 déc—6ds SAM. C. BELL, caissier.

AVIS—Les soussignés ont aujourd'hui formé une société de commerce en cette ville, comme commissionnaires en général, sous la raison de Samuel Thompson & Co. SAMUEL COMLY,
SAMUEL THOMPSON.
1 déc—6 RICHARD CHARLES.

LE soussigné prévient le public que depuis le 19 novembre dernier, il a vendu à madame veuve Micton, son fonds de magasin de comestibles, situé à l'encoignure des rues de Chartres et Toulouse, en conséquence il prie tous ceux qui lui doivent de vouloir bien solder leurs comptes le plutôt possible.

M. J. B. Jeanbart est chargé de faire ses recouvrements. (1 déc—6) J. P. DESBOIS.

Porc en saumure et porc fumé.—150 barrils porc mess ; 100 boucauds porc fumé de Cincinnati ; côtes et épaules, à vendre par
LANDIS & IRWIN,
1 déc no. 14, rue Poydras.

MM. S. CUCULLU, LAFEYRE & Co. offrent à vendre, 31 ballots de cire vierge, en débarquement de la goëlette Ninfa, 66 sacs de café frais de la Havane, 70 [illegible] et 14 futailles café vert de Santiago. 1 déc

Vin de Malaga—50 barrils de vin sec et doux de Malaga, à vendre par PERKS & HALL,
1 déc no. 2, Levée de devant.

Langues de cochon—3 barrils de langues de cochon fumées, à vendre par PERKS & HALL,
1 déc no. 2, Levée de devant.

Farine de bled noir—En 1-8 et 1-4 de barrils. à vendre par PERKS & HALL.
1 déc no. 2, Levée de devant.

Vin de Bordeaux—1000 caisses de vin de Bordeaux, importation directe, et ayant droit au drawback, à vendre par WHITE & Co.
1 déc no. 26, rue de la Douane.

Mélasse—35 tierçons en débarquement de la goël. Atlantique, des Attakapas, et à vendre par
TOURNE & BECKWITH,
30 nov [illegible] and 27, Nouvelle Levée

VENTES

PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

☞ Pour les autres avis, voir la 4me. page.

SUCCESSION BOILINE f. c. l.—Vente par le Register des Testaments—Jeudi, septième jour de Janvier 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour la ville et Paroisse de la N. Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu Thérese Boiline, femme de couleur libre, l'esclave et la propriété foncière, suivants :

1o. Un lot de terre formant l'encoignure des rues Remparts et Quartier, ayant environ trente six pieds de face à la rue des Remparts et quatrevignt quatre pieds sur la rue du Quartier où se trouve une maison principale, cuisine et autres constructions. L'acquéreur devra payer le prix des banquettes en sus du prix de l'adjudication.

2o. L'esclave nommé Jolicœur, négre âgé d'environ cinquante huit ans.

Conditions de la vente, les terrain et batisses à un et deux ans de crédit, et l'esclave, à six mois de crédit—le tout en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait payement. Les billets divisés en autant de coupons que les vendeurs le jugeront convenable. W. F. C. DUPLESSIS,
4 déc Register des Testaments.

N. B.—Les actes de vente seront passés par devant Louis Ferand, notaire public aux frais des acquéreurs.

COUR DE DISTRICT—Alexander Milne contre John W. Melder—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St Louis, en cette ville, le mercredi 6 janvier 1836, à une heure de relevée, la propriété mentionnée et décrite dans le susdit ordre de saisie et de vente, savoir :

Quatre lots de terre situés dans la ville de Milneburg au lac Pontchartrain, désignés sur un plan original de ladite ville dressé par Louis Bringier Esq. arpenteur général de cet Etat, daté du 16 mai passé et déposé en l'étude de C. Pollock Esq. notaire public de la ville de la Nouvelle Orléans, désigné par les Nos. 3 et 11 dans l'ilet No. 164, et les lots Nos. 11 et 12, dans dans l'ilet No. 165, ayant, mesure française, savoir :

1o. Le lot No. 3, mesure 25 pieds 8 pouces de face à la rue Columbia entre les rues des Champs Elysées et Français sur 150 pieds de profondeur.

2o. Le lot No 11 mesure 60 pieds de face à la rue des Français entre les rues Frankford et Colombia, sur 120 pieds de profondeur.

3o. Les lots Nos. 11 et 12 mesurent chacun 60 pieds de face sur la rue des Français sur 120 pieds de profondeur, le dernier formant l'encoignure de la rue New-York—Saisis dans l'affaire ci-dessus. Conditions comptant. 4 dec. F. BUISSON, shérif

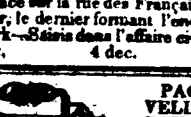

PAQUEBOT DE LA NOUVELLE-ORLEANS ET DU BAYOU SARA—Le nouveau bateau-à-vapeur COLUMBIA, capitaine THOMAS CLARK, sera employé régulièrement comme paquebot hebdomadaire quittant la Nouvelle-Orléans les Samedis à 10 heures A. M. et le Bayou Sara les Mardis à 10 heures à A. M. Il prendra du fret et des passagers pour la Côte, Plaquemines, Bâton-Rouge, Port Hudson et Pointe-Coupée.

Le Columbia est un bateau qui porte une chambre supérieure, qui est fait exprès pour le commerce de la côte, et qui ne le cède à aucun navire de sa classe pour l'élégance des emménagemens.

Pour frêt ou passage s'adresser à bord ou à
SAM LOCKE & Co.
Nlle. Orléans, Nouvelle Levée No. 19.
B. MARSHALL.
4 déc.—3☞ Bayou Sarah

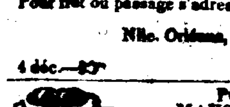

POUR LOUISVILLE, MAYSVILLE & PORTSMOUTH &c.—Le bateau-à-vapeur, neuf et fin voilier, ROB ROY, capitaine WILSON, ayant une partie de son chargement engagé, partira pour les endroits susdits et les débarquemens intermédiaires, Dimanche 6 du courant. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à FORSYTH, GOODWYN & FORDS.
3 déc rue Poydras.

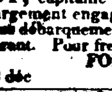

POUR LA MOBILE—La goëlette ATLANTIC, capitaine SAWYER, ayant une partie de son chargement engagée partira dans peu de jours. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis la rue Poydras, ou à
TOURNE & BECKWITH,
3 déc nos. 28 et 29, Nlle.-Levée.

Marchandises Sèches—2 caisses de corsets à la mode, 1 do bas de soie; 6 do de coton. 2 do mouchoir de batiste; 1 do bonnets de Paris, pelerines et collerettes; 1 do ginghams noirs à bas prix: 1 do bordures, dentelles et broderies, en débarquement des navires Nashville et Shakespeare, et à vendre par
ANDREWS & BROTHERS,
3 déc rue de Chartres, No. 19.

Porc fumé—100 boucauds de côtes venant de Cincinnati, à bord du chaland et à vendre par
LANDIS & IRWIN,
3 déc no. 14, rue Poydras.

Sucre nouveau—38 boucauds de sucre nouveau, à vendre par PERKS & HALL,
3 déc no. 2, Levée de devant.

Jambons—Jambons enveloppés en canevas, à vendre par PERKS & HALL,
3 déc no. 2, Levée de devant.

Dépôt de charbon de terre—Charbon de Pittsburg de la première qualité, livrable garanti sans poussière, pendant tout le cours de l'hiver, au prix de $1 25 cents le barril. Rue Toulouse, no. 153.

Quelques barrils de charbon de Liverpool, d'une qualité supérieure, à vendre à $1 50 cents, rendu à domicile. 3 déc

IL s'est enfui le Vendredi 20 de novembre, des écuries de la Presse à Coton de la Levée, une Jeune Mule Mexicaine, d'environ 3 ans et demie, à moitié domptée, ayant les marques du collier et du reculoir très visibles, et le bout de la queue dégarnie de crins.

Etant enfuie au moment d'atteler, elle avait un harnais neuf de volée. Une récompense de $5 sera donnée à quiconque la ramènera ou pourra donner des renseignements à ce sujet.
3 déc—3 LS. DELETRA, agent.

LES actionnaires de la banque du Commerce de la Nouvelle-Orléans, sont notifiés que le quatrième instalement de $25 par chaque action, sera payable à la banque lundi prochain 7 du courant.
2 déc JOSEPH SAUL, caissier.

Banque du Commerce de la Nouvelle-Orléans.—Cette institution achètera des billets sterlings ou des traites sur le nord, et tirera à vue ou après date, elle achètera aussi des traites sur l'ouest pourvu que les billets soient payables dans quatre mois. 1 déc JOSEPH SAUL, caissier.

Banque de Carrollton.—Traites sur Londres et Paris, s'achètent et se vendent par cette institution. JOHN NICHOLSON, caissier.

JAMES COLLES & Co.—Ont pris ce jour en société M. J. B. Nelson.—Les affaires seront continuées sous la même raison. 2 déc—4

Marchandises sèches—WHITE & Co. no. 20, rue de la Douane, offrent à vendre : 16 caisses cotons Allemand ; 6 dito de toile à chemises ; 3 dito indiennes à la Jacquartel ; 1 dito cassinets ; 1 dito chals de soie ; 1 dito de crêpes ; 6 dito cols assortis ; 1 dito collets de chemises, aussi, 10 caisses de chapeaux de castor et de soie ; 2 dito bonnets d'enfans de camelot et de draps. 2 déc

Compagnie de desséchement de la Nouvelle-Orléans.—Conformément à la 9e. section de la charte de la dite compagnie, une assemblée des actionnaires aura lieu Lundi prochain, 7 décembre. Les actionnaires sont par ces présentes avertis que ladite assemblée doit avoir lieu à la Maison d'Etat au bureau de la compagnie, à 5 heures P. M.
30 nov—7 C. WATSON, secrétaire.

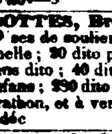

P. CHIGE Bottier, rue de Chartres, no. 156, vient de recevoir directement de Paris, un assortiment de bottes et souliers pour bal, suivant la mesure de ses pratiques et confectionnées au dernier goût, par un des premier bottiers de Paris. Plus un assortiment de cuirs des premières manufactures tels que, marroquin, chamois gris, chamois noir, pour bottes, et en fin tout ce qui concerne en général son état. Il ose espérer la continuation de ceux qui ont bien voulu l'honorer de leur confiance.
30 nov—3

BOTTES, Brodequins et Souliers.—130 caisses de souliers de femmes en cuir, maroquin et prunelle ; 30 dito pour jeunes filles dito ; 20 dito pour enfans dito ; 40 dito de bottes, brodequins et souliers d'enfans ; 250 dito pour hommes, reçus par le navire Marathon, et à vendre par R. G. HOBBS,
1 déc no. 12, rue de la Douane.

Bureau de la Compagnie du Chemin-à-Coulisses de Pontchartrain.—Nouvelle-Orléans, 25 novembre 1835.—Avis—La réunion annuelle des actionnaires de la compagnie du chemin-à-coulisses de Pontchartrain, aura lieu à la banque de la Louisiane, Landi 7 décembre prochain, à 4 heures P. M. Par ordre de la direction.
28 nov—3 JOHN B. LEEFE, secrétaire

M. H. TRUST, professeur de harpe (élève du célèbre N. C. Bochsa) et harpiste de l'opéra italien de New-York, a l'honneur d'informer les messieurs et dames de la Nouvelle-Orléans, qu'il vient de s'établir en cette ville pour y donner des leçons de ce bel instrument devenu si à la mode, ainsi que des leçons de piano. M. Trust espère que par l'attention suivie qu'il portera aux familles qui daigneront l'honorer de leur confiance, il leur donnera entière satisfaction. Pour les conditions et l'adresse du professeur, s'adresser à Messrs. Casey & Johnes, aux magasins de musique, rues du Camp et de Chartres no. 27.
28 nov—1m.

Carreaux de Marbre—5000 carreaux de Marbre bleus et blancs, en débarquement du navire Bazar, de Marseille, et à vendre par
LEGENDRE & SAMORY,
28 nov No. 47, rue Toulouse.

FARINE.—400 barils farine, en débarquement de chaland, à vendre par M. MAHER.
28 nov—d

FARINE.—150 barrils farine, marque de boulangers, en débarquement du bateau-à-vapeur Farmer, à vendre par (7 nov☞) M. MAHER.

Graisse—100 fraquins de graisse en feuilles, à vendre par PERKS & HALL,
3 déc no. 2, Levée de devant.

Animaux épaves.—Une vache noire avec une raie rouge sur le dos, sans marque, ayant été trouvée avec un jeune veau dans le bois, a été conduite chez M. P. Heno, rue de la Commune, vis-à-vis du Nouvel Hôpital, où le propriétaire est prié de venir la prendre, en payant les frais. 1 déc—3

RECU par les derniers arrivages de France et à vendre par le soussigné : jacconet imprimé nouveau genre ; mousselines dito ; indienne française dernier goût ; toile à drape française ; couvertures de laine 3 points ; bretelles en gomme élastique ; chapeaux de dames dernière mode de Paris ; cérises à l'eau-de-vie de Guéland frères ; eau-de-vie de Dantzick ; vin de Bordeaux en barriques, Médoc Médoc ; pouillac Médoc, St. Estéphe et St. Julien Médoc ; vin blanc de Bergerac en demi barriques ; dito en caisses ; vin de l'Hermitage en caisses ; bouteilles vuides de Bordeaux ; briquets électriques ; serrures françaises assorties de 4 à 10 pouces ; pommelles, le tout ayant droit au drawback. E. LEON BERNARD,
1 déc no. 84, rue Conti

VENTES A L'ENCAN.

PAR T. C. CASH & Co.

PROPRIETES FONCIERES DE VALEUR

SAMEDI, 5 du courant, à 9 heures, il sera vendu à la Bourse de l'Arcade—Deux Lots de Terre de grande valeur, situés dans la rue Carondelet, entre les rues Julie et Girod. Le No. 1 sur le plan exhibé à la bourse, mesure 31 pieds, onze pouces cinq lignes de face, sur une profondeur de 127 pieds, 11 pouces 2 lignes. Le lot No. 2 sur le plan, est des mêmes dimensions et est contigu au lot No. 1. Cette propriété a dernièrement été remblayée avec des débris de briques &c. Les améliorations de la rue Carondelet ne sont inférieures à aucunes de celles des autres quartiers, et cette rue devient journellement la plus élégante de la ville.

Conditions—$3000 comptant. Les acquéreurs devront se charger du paiement des billets ci-décrits : un billet échéant le 1er. mars 1836, d'une somme de $550; un autre échéant le 1er mars 1836, d'une somme de $500; un échéant le 1er. mars 1837. d'une somme de $900 avec intérêts à raison de 8 pour cent par an à dater du 26 mars 1835. La balance en trois coupons égaux à 6, 9 et 12 mois à dater du jour de la vente, portant un intérêt de 8 pour cent par an, et garantis par hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acquéreur de chaque terrain prendra la responsabilité du paiement de la moitié de chacun de ces 6 billets. Les actes de vente seront passés pardevant C. de Armas aux frais des acquéreurs. 1 déc—8

PAR M. BARNETT Sr.

SAMEDI 12 du courant, à midi, il sera vendu à la Bourse de Hewlett,

Un lot de terre de grande valeur, situé rue Condé, entre les rues Dumaine et St. Philippe, mesurant 30 pieds de face, sur 120 pieds de profondeur, mesure française, limité d'un côté par la propriété de M. Landreaux, et de l'autre par celle de M. Legooster, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Conditions : à la vente. 4 déc—5

PAR JOHN M. BACH.

IL sera vendu à la Bourse de Hewlett, Mercredi 9 décembre 1835, à midi, une négresse âgée de 25 ans, bonne blanchisseuse, repasseuse et excellente domestique, elle est garantie des vices et maladies prévus par la loi. Elle habite cette ville depuis 6 ans.

Conditions : 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction du vendeur, hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente pardevant L. T. Caire, notaire public. 4 déc—5

PAR THOMAS C. CASH & Co.

Vente de meubles.

CE MATIN 4 du courant, à 10 heures, il sera vendu au no. 44, rue du Camp, encoignure de la rue Gravier, une grande variété de meubles de la plus grande richesse. Les acquéreurs sont priés de vouloir bien examiner ces objets avant la vente. 4 déc—1

PAR JOS. LE CARPENTIER.

IL sera vendu le Mardi, 8 du courant, à midi précis, à la Bourse de Hewlett.

Le bail à ferme d'une boulangerie située dans la ville de McDonough, ensemble tout ce qui en dépend, ainsi que 8400 briques dont une partie se trouve employée à un four non achevé, 2 charrettes à paires 2 chevaux, 100 volijes, 30 madriers et une dizaine de bordes de bois. Les conditions seront annoncées au moment de la vente. 4 déc

PAR FERNANDEZ & WHITING.

AUJOURD'HUI le 4 du courant, à 10 heures A. M. il sera vendu au magasin d'encan, no. 29, rue St. Louis, une quantité de marchandises sèches, consistant en toile blanchies et écrues, chaussettes de laine et de coton, souliers, draps et une grande quantité d'autres articles : Plus, une quantité de bottes, souliers, habillemens confectionnés, chapeaux etc. 4 déc

PAR FERNANDEZ & WHITING.

AUJOURD'HUI, à midi, à leur magasin d'encan, il sera vendu 10 paniers de champagne, de 50 bouteilles chaque, capsulés et sans capsules, marques dito 1re. qualité, reçu par le navire Export, et vendu pour clôre un compte. 4 déc

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu Vendredi 11 du courant, à midi, à la Bourse de Hewlett : le négre nommé Tom, âgé d'environ 30 ans, ouvrier maçon et plârier, adroit et intelligent ; Adams, négre, âgé d'environ 30 ans, ouvrier maçon et plârier, adroit et intelligent, garantis des vices et maladies prévus par la loi.
Conditons : à la vente. 4 déc

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu Samedi le 5 de décembre prochain, à midi et demi, à la Bourse de Hewlett :

Une négresse américaine, nommée Lisa, âgée d'environ 30 ans, bon sujet, blanchisseuse, négresse de champ, depuis 6 ans dans le pays, garantie des vices et maladies prévus par la loi ; avec son fils Paul, mulâtre, âgé de 21 ans.

Conditions : 1 et 2 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente sera passé pardevant T. Séghers, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
4 déc

PAR FERNANDEZ & WHITING.

54 terrains au faubourg Franklin. 22 terrains au nouveau faubourg Marigny—Vente positive.

SAMEDI 12 de décembre prochain, à la Bourse de Hewlett, à midi précis, il sera vendu,

L'îlet 149, contenant 23 terrains, situés entre les rues Girod, Musique, St. Jean Baptiste et des Arts.

L'îlet 193, contenant 24 terrains, situés entre les rues Girod, Musique, St. Jean Baptiste et Promenade Washington.

2 terrains dans l'îlet no. 56, ayant 40 pieds de face sur 120 pieds de profondeur, dans la rue Marigny, entre Girod et St. Jean Baptiste.

Au Nouveau Faubourg Marigny.

Les nos. 1 et 2, 30 pieds de face à la rue Bagatelle, sur 120 pieds de profondeur, au coin de la rue de la Verte.

Les nos. 1 et 2, 30 pieds de face à la rue des Français, sur 120 pieds de profondeur, au coin de la rue de la Verte.

Le no. 1, au coin des rues de la Verte et St. Bernard, 75 pieds de face, sur 120 de profondeur, n'ayant sur la dernière que 60 pieds de face

Les nos. 1 et 2, 30 pieds de face sur la rue Bagatelle, sur 120 pieds de profondeur.

Les nos. 1, 2, 3 et 4, 30 pieds sur la rue des Magistrats, sur 120 pieds de profondeur.

Les nos. 5 et 6, 30 pieds sur la rue Annette, sur 120 pieds de profondeur, situés entre les rues Magistrats et de la Loi.

Les nos. 1 et 2, font face à la rue de l'Union, faisant l'encoignure de la rue du Génie.

Les nos. 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9, dans le même ilet, et situés sur les rues des Français et Célestine.

Tous ces terrains sont avantageusement situés ; les plans des quels seront exhibés à la Bourse.

Conditions : 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente en l'étude de Octave de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs.
4 déc

PAR P. A. GUILLOTTE.

LUNDI 7 décembre, à 11 A. M. à l'écurie de la veuve Millet, encoignure des rues Bourbon et St. Louis, il sera vendu à l'encan, par ordre et sous l'inspection des gardiens du port, dix chevaux importés et ayant souffert à bord du brick Arethusa, capitaine King, venant de New York, pour compte de qui il appartiendra. 3 déc-4.

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu Vendredi 4 du courant, à 4 heures de l'après midi, sur la levée, en face de la rue Manville : 150 tierçons vinaigre de vin blanc, débarquant du navire Ballochan, venant de Bordeaux.
Conditions : à la vente. 3 déc

PAR J. LECARPENTIER.

IL sera vendu Jendi 10 décembre courant, à midi, sur les lieux : La maison à un étage, briquetée entre poteaux, et sa cuisine no. 81, rue de la Douane, la dite maison devant être délivrée dans les dix jours qui suivront la vente. Conditions : comptant. 2 déc

PAR FERNANDEZ & WHITING.

SAMEDI prochain, 5 du courant, à midi précis, à la Bourse de Hewlett, il sera vendu l'esclave Violette, âgée de 19 ans, blanchisseuse ordinaire, repasseuse et bonne domestique de maison, avec son fils âgé de 6 mois, aussi, Fontaine, mulâtre, âgé de 7 ans, actif et très intelligent, entierrement garantie des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions : comptant. Les actes de vente en l'étude de Wm. Boswell, notaire public, aux frais des acquéreurs. 3 déc

PAR JOS. LE CARPENTIER.

IL sera vendu Samedi 5 décembre courant, à 10 heures précises du matin, à son magasin d'encan, d'ordre et sous l'inspection des gardiens du port, pour le compte de qui il appartiendra,

4 balles de couvertures de laine, importées et avariées à bord du navire Avis, capitaine Thompson, de Bordeaux. 2 déc

PAR F. DUTILLET & DELERY.

IL sera vendu le vendredi 4 décembre, à midi, à la Bourse Hewlett, Joséphine, négresse, âgée de 23 ans, excellente cuisinière, un peu blanchisseuse, domestique de maison et bon sujet garantie des maladies et vices prévus par la loi.

Conditions : six et douze mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 2 déc.

PAR P. CENAS.

IL sera vendu, à la bourse de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, samedi 5 décembre courant, cette belle maison de briques à trois étages, située rue du Canal, No. 172, presque en face la maison d'Etat, et maintenant occupée par Mr. Jhs. Lockett. Cette maison est en très bon état, très bien tapissée et à cheminée dans toutes les chambres, excepté dans une seule ; elle a plusieurs fenêtres sur le pignon du côté du fleuve, et est des plus agréables pendant l'été. Elle est bâtie à plusieurs pouces de la ligne des propriétaires voisins, s'ils leur convenait de se servir du terrain et de [illegible] auraient à en acheter le droit, estimé au [illegible] 1,800. La maison est assurée jusqu'au mois de [illegible]bre 1836 et la police d'assurance sera transférée à l'acquéreur. Cette propriété est assujétie à une rente de terre de $18 par annum, égale à 6 pour cent d'intérêt sur $300. Il y a une maison à deux étages sur la cour, où se trouvent une bonne cuisine, cave &c. &c. et trois chambres à domestiques. La cour est bien pavée, et il y a deux grandes citernes, qui contiennent environ 4,000 gallons d'eau.

Conditions—6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les personnes qui désireraient acheter sont priées d'aller examiner cette propriété, dont on pourra entrer en possession vers le 15 Décembre prochain.
1 déc—☞

Méthode Jacotot.

M. MIGNOTTE qui a enseigné pendant plusieurs années à Paris, les langues française, latine et grecque, se propose de donner des leçons chez lui et en ville. Les personnes qui voudront l'honorer de leur confiance, pourront s'adresser à M. Alfred Morret, rue Royale, ou chez le professeur rue Bourgogne, no. 281. 27 nov—15

A Vendre à l'amiable—Un cabaret situé au faubourg Lacourse, à l'encoignure des rues Prytanée et Thalie. Pour les conditions, s'adresser sur les lieux. 28 nov—6

TABAC—200 surons Tabac de qualité supérieure en débarquement de la goëlette Ninfa, de Santiago de Cuba, à vendre par
LEGENDRE & SAMORY,
30 nov No. 48, Toulouse street

On demande des doublons mexicains et espagnols, s'adresser à THOMAS FELLOWS,
30 nov no. 39, rue de Chartres.